

ARCHITECTES | L'ORDRE FÊTE SON CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

# Des cubes en vadrouille

Pour ses 50 ans, l'Ordre des architectes met la profession en lumière. Des expositions urbaines s'invitent dans les provinces tout l'été, et à Bruxelles à partir de la rentrée jusqu'au 20 octobre.

**D**ix cubes de trois mètres de côté sillonnent la Wallonie et la Flandre avant d'atterrir à Bruxelles. L'objectif ? Mettre à l'honneur la profession d'architecte. Au travers de photographies, d'images et de textes, les architectes expriment leur savoir-faire et leur créativité sur ces supports. Chaque cube voyage dans sa province du 26 juin jusque début septembre. Pour clôturer leur tournée, les expositions urbaines se rassembleront à Bruxelles dans un espace unique début septembre et jusqu'au 20 octobre, afin de ne plus faire qu'une seule et grande expo. Que ce soit dans les provinces ou à Bruxelles, les cubes sont en permanence accessibles à tous. L'idée est non seulement de sensibiliser le grand public mais également de susciter des réactions, des réflexions et d'initier des échanges.

L'Ordre profite de cette action pour promouvoir la profession et affirmer son slogan : "Seul un architecte peut en faire autant pour vous." L'architecte est en effet un professionnel disposant d'une formation reconnue et protégée. Soumis à de fortes contraintes déontologiques, il développe à la fois des compétences de

maîtrise technique, de création et de gestion de projets. Mais avant toute chose, il est le plus proche conseiller de son client : il défend les intérêts de ce dernier.

Homme d'art et de technique, homme de création et homme de terrain, l'architecte est un spécialiste complet dont les multiples tâches sont trop peu connues. Aujourd'hui, plus que jamais, il doit se révéler capable d'intégrer de nouveaux



matériaux et techniques, de tirer profit des rapides innovations technologiques, de plus en plus poussées.

Agenda des expos urbaines : [ordredesarchitectes.be](http://ordredesarchitectes.be)

## Garant moral

**L'Ordre des architectes est l'autorité compétente représentant l'ensemble des architectes, tant auprès des pouvoirs publics et des partenaires professionnels que du grand public.**

**C**réé par la loi du 26 juin 1963, l'Ordre des architectes compte aujourd'hui près de 13.500 membres.

En réponse à une demande exprimée par les associations professionnelles, seules représentatives des architectes à cette période, le ministre des Classes moyennes de l'époque constitua l'Ordre des architectes. Il lui assigna diverses missions dont celle d'être le garant moral de la qualification professionnelle des membres et du respect de la déontologie.

Pour pouvoir exercer la profession, chaque architecte doit s'inscrire sur l'un des tableaux de l'Ordre ou sur une liste des stagiaires. Pour pouvoir

être inscrit à l'un des tableaux de l'Ordre, un architecte doit effectuer un stage obligatoire de deux ans auprès d'une personne inscrite au tableau depuis dix ans au moins.

Le titre d'architecte est quant à lui protégé par la loi du 20 février 1939. Celle-ci impose également l'intervention d'un architecte pour l'établissement de plans et le contrôle de l'exécution des travaux de construction nécessitant la demande d'un permis d'urbanisme. Il s'agit du monopole légal de l'architecte.

Ces deux lois suivies de nombreux arrêtés d'exécution fixent le cadre réglementaire de la profession d'architecte. L'Ordre a une mission d'intérêt public.

### → LES GROS DOSSIERS

Le Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des architectes (CFG-OA) travaille activement sur des outils destinés à faciliter le quotidien des architectes et des maîtres d'ouvrage.

Ainsi, [archionweb.be](http://archionweb.be) est une plateforme internet de gestion intégrée de données de l'Ordre. Elle permet à l'architecte d'accéder à ses données, au candidat maître d'ouvrage de trouver l'architecte le plus adapté à son projet et aux administrations de gérer efficacement les demandes qui leur sont soumises.

Le CFG-OA a par ailleurs formulé des recommandations et suggestions en matière de marchés publics de services d'architecte. Elles visent à défendre la qualité architecturale et à contribuer au respect du principe d'une concurrence saine dans l'intérêt général.

Le Conseil a aussi rédigé une définition claire et précise de la mission de l'architecte et met à disposition de ses membres des outils de gestion des honoraires.

